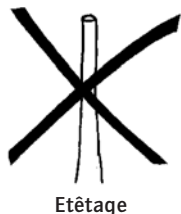
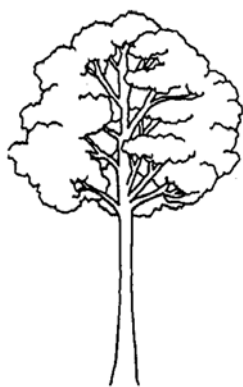


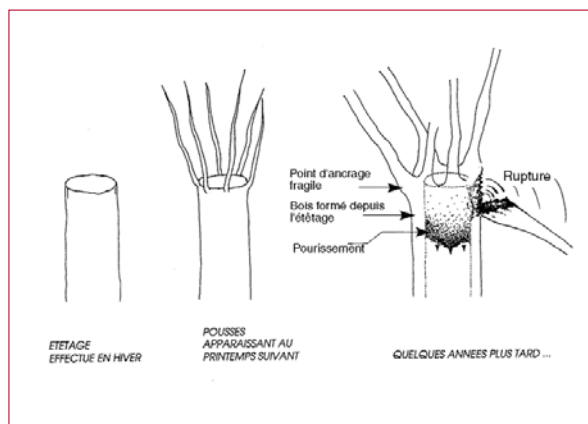


LA TAILLE RADICALE (OU DRASTIQUE) CONSISTE À SUPPRIMER LE HOUPPIER D'UN ARBRE (ÉTÉPAGE) OU À SECTIONNER DES BRANCHES DE GROSSES SECTIONS (RAVALEMENT, RAPPROCHEMENT).



### Détérioration grave et irrémédiable de la santé de l'arbre.

- Les plaies de surface importante ne se cicatrisent jamais entièrement (même couvertes de laques protectrices). Le bois de coeur mis à nu est infecté par les agents pathogènes (bactéries, champignons, insectes, ...) et pourrit en creusant des cavités. Ces cavités s'élargissent chaque année en réduisant l'épaisseur du bois sain à quelques cernes et peuvent s'étendre jusqu'à la base du tronc.



- Des rejets se développent à la périphérie de la coupe et lorsque ces branches deviennent grosses elles ne sont ancrées que sur une fine épaisseur de bois sain qui risque de s'arracher à tout moment sous le poids ou sous l'action du vent.

- Une grande partie des réserves de l'arbre (amidon, sucre) présente dans l'aubier disparaît durablement lors de l'amputation des branches. L'arbre affaibli est plus vulnérable aux attaques extérieures et manque d'énergie pour cicatriser ses plaies et lutter contre les agents pathogènes.

- L'élagage radical entraîne la mort d'une partie du système racinaire. Moins bien ancré au sol, l'arbre peut à terme basculer.

Au printemps suivant une taille radicale, l'arbre réagit en produisant de rejets et des feuilles plus développés qu'à l'ordinaire. Mais cette réaction est de très courte durée et ne rajeunit en aucun cas l'arbre. Au contraire, l'arbre amorce un dépérissement rapide et irrémédiable.

### Danger

Le bois altéré perd ses qualités mécaniques. A moyen terme, les branches et le tronc risquent de se rompre et l'arbre peut basculer.

### Coût plus important

L'arbre altéré nécessite plus de surveillance et des interventions d'entretien (taille) plus fréquentes. L'arbre dépérissant doit être abattu et remplacé de façon anticipée.

### Esthétique déplorable

L'arbre perd son port naturel et le traumatisme subi est très visible.

### Que faut-il faire ?

Lorsque un arbre pose trop de problème à son environnement ou lorsqu'il présente un danger potentiel compte tenu de son état et de son emplacement, **il est nécessaire dans un premier temps d'élaborer un diagnostic.**

Seul le diagnostic permet d'établir des prescriptions sérieuses permettant d'assurer l'agrément et la sécurité. Il peut s'agir de taille faite dans les règles de l'art, de haubanage, voir d'abattage.

Dans tous les cas, il est essentiel, avant toute intervention, **de consulter un arboriste conseil** ou un élagueur compétent capable d'apporter une solution adaptée au problème (Titre de qualification P 140 ou P 141 QualiPaysage et (ou) adhérent à la charte de qualité Séquoia ou références sérieuses).

### Bibliographie :

- *La taille des arbres d'ornement* - C.DRENOU - I.D.F. - 1999

Augustin Bonnardot  
Mars 2002